

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
RÉGION ACADÉMIQUE
HAUTS-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 5 mai 2017

Philippe ZINETTI
Inspecteur d'Académie
Inspecteur Pédagogique Régional d'arts plastiques
en charge du cinéma audiovisuel
Délégué Académique à l'Action Culturelle

A

Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées et
lycées professionnels publics
Mesdames les Directrices d'E.R.E.A.

S/c de Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Services de l'Education
Nationale de l' AISNE, de l' OISE et de la SOMME

Rectorat

Division de l'Organisation
Scolaire.
Bureau de la vie scolaire et
internationale.

Mél : ce.dos2@ac-amiens.fr

Délégation Académique à l'Action
Culturelle.

Dossier suivi par
Sophie JOSSEAUX
Tél. 03 22 82.39.42

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Horaires d'ouverture :
8h00 à 18h00,
du lundi au vendredi

Objet : Activités péri-éducatives 2017-2018.

Dans le cadre de la mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (**circulaire N°2013-073 du 03 mai 2013, BO N°19 du 09 mai 2013**), le rectorat de l'académie d'Amiens accompagne les enseignants à travers la mise en place et le suivi de différents dispositifs, tels que les ateliers artistiques, les ateliers scientifiques et techniques, et les **activités péri-éducatives** (*Décret N°90-807 du 11 septembre 1990*).

Ces dispositifs s'ajoutent aux projets proposés en partenariat par le Conseil Régional qui ont fait l'objet d'un appel à projet spécifique.

Vous trouverez en pièce jointe le dossier **activités péri-éducatives** à compléter et à nous retourner aux adresses suivantes : ce.daac@ac-amiens.fr / ce.dos4@ac-amiens.fr

Les circulaires et les dossiers ateliers artistiques et ateliers scientifiques et techniques ont fait l'objet d'un courrier spécifique.

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cet imprimé auprès de votre équipe éducative et de veiller tout particulièrement à la cohérence globale des propositions envisagées par votre établissement ainsi qu'à leur inscription dans le volet artistique et culturel du projet d'établissement.

Les dates limites de dépôt des projets est fixée au **vendredi 15 septembre 2017 pour les APE.**



Philippe ZINETTI

PJ :
- dossier APE